

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
nommant les membres de la Commission du Patrimoine  
oral et immatériel visés aux articles 22, 23 de l'arrêté du  
Gouvernement de la Communauté française du 23 juin  
2006 instituant les missions, la composition et les aspects  
essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant  
dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003  
relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant  
dans le secteur culturel**

**A.Gt 09-06-2008**

**M.B. 08-05-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres effectifs de la Commission du Patrimoine oral et immatériel :

1° Sept membres proposés par le Conseil d'Ethnologie, en raison de leur compétence ou leur expérience professionnelle dans les domaines de la tradition, de l'artisanat, de l'ethnologie, particulièrement les rites, les coutumes, la mythologie et les jeux :

- M. Alexandre Keresztessy;
- M. Jacques Willemart;
- M. Jean-Pierre Ducastelle;
- M. Jean-Denys Boussart;
- M. Jacques Charneux;
- Mme Céline Bouchat;
- M. Michel Revelard.

2° Trois membres proposés par le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène en raison de leur compétence ou leur expérience professionnelle dans les domaines de la danse, la musique et le théâtre :

- M. Pascal Keiser;
- M. Daniel Léon;
- Mme Jeannine Gillard.

3° Un membre proposé par la Commission consultative des Arts plastiques en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine des savoir-faire traditionnels :

- M. Daniel Vander Gucht.

4° Un membre proposé par le Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine des langues régionales endogènes :

- Mme Annie Rak.



5° Un membre proposé par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine de la langue :

- Mme Anne Dister.

6° Un membre proposé par la Commission des lettres en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine de la littérature :

- M. Paul Aron.

7° Un membre proposé par la Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier :

- M. Jacky Legge.

**Article 2.** - Sont nommés membres suppléants de la Commission du Patrimoine oral et immatériel :

1° Deux membres proposés par le Conseil d'Ethnologie, en raison de leur compétence ou leur expérience professionnelle dans les domaines de la tradition, de l'artisanat, de l'ethnologie, particulièrement les rites, les coutumes, la mythologie et les jeux :

- Mme Christel Deliège;

- M. Jean-Marie Duvosquel.

2° Un membre proposé par le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans les domaines de la danse, la musique et le théâtre :

- M. Claude Fafchamps.

3° Un membre proposé par la Commission consultative des Arts plastiques en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine des savoir-faire traditionnels :

- M. Luc Navet.

4° Un membre proposé par le Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine des langues régionales endogènes :

- Mme Martine Willems.

5° Un membre proposé par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine de la langue :

- M. Christian Druitte.

6° Un membre proposé par la Commission des lettres en raison de sa compétence ou de son expérience professionnelle dans le domaine de la littérature :

7° Un membre proposé par la Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier :

- Mme Dawinka Laureys.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 juin 2008.

Bruxelles, le 9 juin 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN

*[P.S. : Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 septembre 2008, Monsieur Jean-Pierre Ducastelle est nommé Président de la Commission du Patrimoine oral et immatériel à partir du 30 septembre 2008.]*

